



GENERALITES

57 chaussée de Tournai
7520 Ramegnies-Chin
Tel. : 069/590.650
www.st-andre.be
info@st-andre.be
 fb.me/ecolesar

SOMMAIRE

PRESENTATION	PAGE 3
L'ENSEIGNEMENT A SAINT-ANDRE	PAGE 4
LA PREMIERE ANNEE COMMUNE	PAGE 5
LA DEUXIEME ANNEE COMMUNE	PAGE 6
LE DEGRE D'ORIENTATION : 3 ^E ET 4 ^E ANNEES	PAGE 7
LE DEGRE DE DETERMINATION : 5 ^E ET 6 ^E ANNEES	PAGE 8
LA TUTELLE PEDAGOGIQUE DES ELEVES	PAGE 9
LES MANUELS SCOLAIRES	PAGE 10
LE CENTRE CYBER-MEDIA	PAGE 10
LA BIBLIOTHEQUE	PAGE 10
LA SALLE POLYVALENTE	PAGE 10
LES CONTACTS ENTRE PARENTS ET ECOLE	PAGE 11
LES ACTIVITES PERI- ET PARA-SCOLAIRES	PAGE 13
LES ORGANES DE PARTICIPATION	PAGE 14
LES ACCES A L'ECOLE	PAGE 15
LES PARTICIPATIONS AUX FRAIS	PAGE 15
QUELQUES DATES A RETENIR	PAGE 17
LES MODALITES D'INSCRIPTION	PAGE 18

PRESENTATION

L'École Secondaire Saint-André de Ramegnies-Chin s'efforce d'être une communauté chrétienne vivante et ouverte, enrichissante pour l'esprit et le cœur.

L'enseignement qui y est dispensé met l'accent sur la méthode de travail, l'acquisition de solides connaissances de base, la maîtrise des compétences disciplinaires et transversales, la formation générale, le goût du travail bien fait et de la discipline personnelle. Les méthodes d'enseignement pratiquées incitent chaque élève à assumer progressivement sa propre formation et à s'exercer à la prise d'initiatives.

En effet, l'avenir lui demandera beaucoup plus souvent de s'adapter à des situations nouvelles que d'utiliser comme tels les acquis scolaires. En outre, l'évolution rapide et continue des connaissances, des sciences et des techniques requiert la capacité d'assurer sa propre formation continuée.

L'école forme à la communication : l'élève doit disposer de moyens d'expression diversifiés afin de pouvoir s'exprimer de façon adaptée et nuancée. Il doit apprendre à écouter l'autre avec respect et tolérance, surtout si ce dernier exprime un avis divergent. Il doit être capable de percevoir le contenu explicite et implicite d'un message verbal, écrit ou parlé, comme d'une image et d'exercer à son égard vigilance et esprit critique. Il doit apprendre le bon usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'école favorise la formation sociale. Elle veut sensibiliser chaque membre de la communauté scolaire aux valeurs telles que : **le respect d'autrui, le souci des plus faibles, des défavorisés, le sens de la justice.**

L'intégration harmonieuse de filles et de garçons dans une communauté scolaire les prépare à s'insérer dans le monde adulte ; se connaissant mieux et s'acceptant, ils bâtiront demain un monde plus tolérant et plus fraternel.

L'esprit de l'école, les contacts entre professeurs, élèves, parents se veulent ouverts et accueillants ; le langage parlé se veut vrai, direct et courtois.

L'école s'efforce de retrouver, dans toute sa portée originale, le Message Évangélique, d'en rencontrer les concordances avec les aspirations du cœur humain. Elle engage ses membres à baser sur lui leur action dans et sur le monde.

Par l'inscription de leur enfant à l'Institut Saint-André, les parents déclarent avoir pris connaissance du projet éducatif, du projet pédagogique, du projet d'établissement, du règlement d'ordre intérieur (en résumé dans le journal de classe) et du règlement des études qu'ils peuvent consulter sur le site www.st-andre.be

Ils collaboreront avec l'Institut Saint-André pour que leur enfant en découvre les valeurs en famille comme à l'école.

Lors de l'inscription en première année, l'école donne la possibilité aux parents d'émettre quelques desiderata quant aux choix d'un(e) titulaire ou d'un(e) ami(e) de classe. **Cependant, à partir de la deuxième année, le choix d'option ou de seconde langue ne permet plus à l'école de répondre à ce genre d'attentes.**

Depuis de nombreuses années, un groupe de professeurs s'est engagé dans une démarche plus globale et cohérente baptisée logiquement « **Une école pour demain** ». Il s'agit d'une coupole sous laquelle peuvent s'inscrire toutes sortes d'activités qui visent à relever les défis environnementaux, sociaux et économiques de plus en plus documentés que nous aurons à relever dans un avenir proche. L'école se doit de conscientiser les futurs adultes au cadre de vie dans lequel ils auront à évoluer et ainsi les préparer à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et



ouverte aux autres cultures.

L'ENSEIGNEMENT A SAINT-ANDRE

L'Institut Saint-André offre un Enseignement Secondaire Général de Transition, étalé sur six années réparties en trois degrés de deux ans.

Le degré d'observation :	1 ^{re} et 2 ^e années communes
Le degré d'orientation :	3 ^e et 4 ^e années
Le degré de détermination :	5 ^e et 6 ^e années

À l'issue de la sixième année, les élèves peuvent poursuivre des études dans l'enseignement universitaire ou dans l'enseignement supérieur non universitaire.

En plus de la formation commune qui comprend la religion, le français, une deuxième langue (le néerlandais ou l'anglais), la géographie, l'histoire, l'éducation physique, l'école propose au degré d'orientation, les combinaisons d'options que voici :

Latin		
Latin	et	langues modernes
Latin	et	mathématiques/sciences

Sciences économiques		
Sciences économiques	et	langues modernes

Sciences/mathématiques		
Sciences/mathématiques	et	langues modernes

Langues modernes		

Au troisième degré, de nouvelles combinaisons d'options existent :

- 1) Littéraire et langues modernes
- 2) Latin et littéraire
- 3) Sciences économiques et littéraire

Depuis l'année scolaire 2009-2010, il est possible au degré de détermination de combiner une filière scientifique (7 heures de sciences) avec un cours de mathématiques 4 heures. Le choix d'un cours de mathématiques 6 heures est bien évidemment toujours possible.

Depuis l'année scolaire 2015-2016, il est possible au degré de détermination de combiner l'option sciences économiques et l'option « latin – langues modernes » avec un cours de mathématiques 6 heures.

L'école permet aux élèves dès la cinquième année de suivre un cours complémentaire de mathématiques (2 heures) en préparation aux études supérieures (PES).

LE PREMIER DEGRE : DEGRE D'OBSERVATION

La certification par degré est entrée en vigueur dans toutes les écoles de la Belgique francophone le premier septembre 1994. Cette réforme consiste à considérer ces deux années comme un tout et à orienter l'élève au terme de sa deuxième année. **Tout élève est obligé par la loi d'accomplir son premier degré dans la même école.**

1. La première année commune

La grille de première année se présente de la façon suivante :

- Religion	2H
- Français	6H
- Mathématiques	4H
- Étude du milieu	4H
- Sciences	3H
- Langue moderne 1 (néerlandais ou anglais)	4H
- Éducation physique	3H
- Latin	2H
- Informatique	1H
- Musique	1H
- Éducation par la technologie	1H
- Éducation à la vie sociale (titulariat)	1H

	32H

- En première année, l'encadrement revêt une importance encore plus grande que dans les années qui suivent. Ainsi, les élèves bénéficient d'un encadrement qui constitue une priorité de l'école, mais qui reste cependant tributaire des possibilités du capital-périodes que nous octroie le Ministère de l'Éducation.
- **Le titulaire de classe est la personne-ressource des élèves** : c'est avec lui que les jeunes apprendront à structurer leur travail, étudieront les règles de la vie en commun, prépareront la classe verte.
- **Une étude dirigée** est proposée trois soirs par semaine à l'intention des élèves de première qui éprouvent des difficultés d'organisation (de 16h30 à 18h15).
- À ceci s'ajoute l'aide du Centre P.M.S. décrite plus loin dans cette brochure.
- **Des structures de remédiation** sont prévues afin de pouvoir remettre à flot les élèves qui auraient enregistré du retard dans l'assimilation des matières, principalement en français, langue moderne 1 et mathématiques. Ces remédiations ont aussi pour but d'aider l'élève à mettre au point une méthode de travail.
- Il existe aussi **une heure de méthode de travail** à part entière.

2. La deuxième année commune

En deuxième année, la grille est fort proche de celle de la première. Toutefois, les élèves choisissent une des deux filières qui leur sont proposées.

La formation commune comprend :

- Religion	2H
- Français	5H
- Mathématiques	5H
- Étude du Milieu	4H
- Sciences	3H
- Langue moderne 1 (néerlandais ou anglais)	4H
- Éducation physique	3H
- Dessin	1H
- Éducation par la technologie	1H

	28H

En plus de cette formation commune, les élèves choisissent :

4H de latin **ou**

2H de socio-économie
1H d'informatique
1H d'activités littéraires

Degré d'orientation : 3^{ème} et 4^{ème} années

En abordant la troisième année, l'élève s'oriente dans une des filières figurant dans le tableau ci-dessous.

Deuxième Degré - 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années	Sciences Economiques		Langues modernes	Latin			Sciences	
		Langues modernes			Langues modernes	Sciences	Langues modernes	
	1	2	3	4	5	6	7	8
FORMATION COMMUNE								
Religion	2	2	2	2	2	2	2	2
Histoire	2	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2	2	2
Education Physique	2	2	2	2	2	2	2	2
Français	5	5	5	5	5	5	5	5
Langue 1	4	4	4	4	4	4	4	4
Mathématique	5	5	5	5	5	5	5	5
Sciences	3	3	3	3	3	5	5	5
OPTIONS								
Langue 2	/	4	4	/	4	/	4	/
Sciences économiques	4	4	/	/	/	/	/	/
Latin	/	/	/	4	4	4	/	/
Informatique	/	/	/	/	/	/	/	1
ACTIVITE COMPLEMENTAIRE								
Anglais (si la langue 1 est le néerlandais)	2	/	/	2	/	2	/	2
TOTAL	29 à 31	33	29	29 à 31	33	31 à 33	31	28 à 30

Degré de détermination : 5 et 6 années

	Sciences économiques				Lg Mod.	Latin						Sciences		
	Littéraire	Mathématiques	Langues modernes	Maths / Lg modernes	Littéraire	Littéraire	Mathématiques	Langues modernes	Lg modernes- Maths	Sciences	Sciences - Maths	Langues modernes	Maths- Lg modernes	Mathématiques
Module :	14	16	24	26	3	44	46	54	56	64	66	74	76	
Religion	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Ed physique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Français	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Langue 1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Art, Histoire et littérature	3				3	3								
Mathématiques	4	6	4	6	4	4	6	4	6	4	6	4	6	6
SCIENCES :														
Physique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Chimie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Biologie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Exercices pratiques										1	1	1	1	1
Langue 2			4	4	4			4	4			4	4	
Latin						4	4	4	4	4	4			
Sciences économiques	4	4	4	4										
TOTAL :	30	29	31	33	30	30	29	31	33	31	33	31	33	29

Activités au choix :

L'activité anglais 2h commence en 3^e année et ne s'adresse qu'aux élèves ayant choisi le néerlandais en langue 1

PES = Préparation aux Etudes Supérieures en mathématiques (accessible dès la 5^e)

Les cours d'espagnol et de PES sont susceptibles d'être organisés après 16h

LA TUTELLE PEDAGOGIQUE DES ELEVES

1. Le conseil de classe :

Le conseil de classe est constitué d'un membre de la direction, de l'ensemble des professeurs qui enseignent dans une classe et d'un membre du Centre P.M.S..

Le conseil de classe se réunit régulièrement afin de déceler les problèmes que rencontrent les élèves de la classe, et surtout pour tenter d'y apporter des solutions.

En fin d'année scolaire, le conseil de classe délibère en vue de déterminer quels sont les élèves qui ont suivi l'année avec fruit et sont admis dans une classe supérieure.

2. Le titulariat :

Le titulaire est le professeur qui est spécialement chargé de la coordination pédagogique au niveau d'un groupe-classe. Il veille à la mise en application des décisions prises en conseil de classe. Il est l'interlocuteur privilégié avec le groupe d'élèves, les parents et les parents délégués de classe.

3. Le tutorat :

Au mois d'octobre, chaque élève est invité à choisir, parmi ses professeurs ou éducateurs, celui à qui il demandera d'être son « tuteur ». Avec lui s'établiront des relations privilégiées : l'élève pourra s'adresser à son tuteur en cas de difficultés scolaires, personnelles ou relationnelles.

4. Le Centre Psycho-Médico-Social :

Le Centre Psycho-Médico-Social (P.M.S.) Libre, rue des Sœurs de Charité, 7500 Tournai (tél : 069/22.19.63) assure la guidance psycho-pédagogique et la tutelle médico-sociale des élèves de Saint-André.

Un membre du Centre P.M.S. assure une permanence à Saint-André chaque mercredi entre 9H et 12H. Le calendrier des permanences est affiché dans le hall de l'école, sur la boîte aux lettres destinée à recevoir le courrier qu'élèves, parents ou enseignants souhaitent adresser au Centre P.M.S.

En outre, les membres du Centre P.M.S. reçoivent volontiers élèves et/ou parents au Centre de la rue des Sœurs de Charité après les avoir contactés au 069/22.19.63 www.pmslibreho.be

5. Le conseil d'éducation :

Le conseil d'éducation constitué de la direction, des éducateurs ainsi que des professeurs qui le désirent se réunit chaque semaine. Ces réunions de concertation ont pour objectifs : la coordination et la communication entre les différents acteurs de l'école ainsi que la mise en place d'éventuelles sanctions.

MANUELS SCOLAIRES

L'Institut Saint-André met à la disposition des élèves, moyennant un forfait par choix d'options, les livres choisis par les professeurs pour leur scolarité.

Certains livres seront achetés par les élèves et resteront leur propriété. Il s'agit de cahiers d'exercices pour les langues, les sciences et de livres utilisés au moins durant trois ans.

Les manuels seront distribués début septembre et repris fin juin. Ils doivent être recouverts par les emprunteurs le temps de l'année scolaire (par-dessus le plastifié initial)

Les livres ne seront distribués aux élèves que si ceux-ci sont en ordre de paiement (location de l'année scolaire précédente, amendes, livres perdus, prêt vacances).

La liste des livres, les modalités de paiement et les consignes figurent sur la fiche de location qui est distribuée dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire en cours. Un règlement relatif aux modalités pratiques est soumis à la lecture des parents et des élèves et la fiche de location doit être remise signée.

LE CENTRE CYBER-MEDIA

Notre école est pourvue d'un centre cyber-média (CCM) très bien équipé et de nombreuses classes disposent d'un tableau interactif. Dans le cadre du projet « école numérique », notre école est équipée depuis la rentrée 2015 de supports multimédia (tablettes et projecteurs) reçus de la Région wallonne. Cela répond à notre souci d'offrir l'accès le plus large possible à l'outil informatique et de permettre aux élèves de se familiariser avec l'usage du multimédia et d'Internet au service de la pédagogie.

L'adresse du site internet de l'école est : www.st-andre.be

LA BIBLIOTHEQUE

Notre école a la chance de disposer d'un fonds de plus de 6000 livres.

Pour la recherche, les élèves s'appuient sur les conseils de la bibliothécaire et sur l'emploi du logiciel Socrate. La bibliothèque est entièrement informatisée et équipée de 4 ordinateurs à la disposition des élèves.

Il y est aussi proposé un large choix de DVD.

L'école est abonnée aux journaux « Le Soir » et « La Libre Belgique » et à de nombreuses revues littéraires et scientifiques.

LA SALLE POLYVALENTE

Depuis avril 2011, la salle polyvalente équipée d'un home cinéma de la nouvelle génération fait le bonheur des cinéphiles. La nouvelle scène de théâtre accueille des spectacles joués par nos élèves et par des troupes d'acteurs professionnels.

LES CONTACTS ENTRE PARENTS ET ECOLE

1. Le calendrier scolaire

Un calendrier scolaire se trouve à la fois imprimé dans le journal de classe des élèves et en ligne, sur le site Internet de l'école : on y trouve les dates des divers événements qui émaillent l'année scolaire : remises de bulletins, réunions, congés, spectacles, etc. Le calendrier scolaire en ligne est régulièrement actualisé.

2. Le bulletin

Le bulletin est remis aux élèves aux dates indiquées dans le calendrier scolaire. Il doit être signé par les parents et rendu au professeur de la première heure du jour ouvrable qui suit sa remise.

Le bulletin est un document officiel : le perdre ne doit pas arriver et le falsifier constitue une infraction très grave.

La version électronique du bulletin est accessible aux parents sur notre site d'école via un code d'accès trois jours après sa distribution en classe.

3. Le journal de classe

Le journal de classe permet à l'élève d'organiser son travail scolaire. Il facilite aussi la communication entre parents et professeurs. Une remarque, un petit mot, une question, une demande de rendez-vous. C'est facile pour les uns et les autres.

Le journal de classe est un document officiel qui doit être parfaitement tenu à jour par l'élève.

4. Le Saint-André Contact

Le Saint-André Contact est la revue de l'école. Il paraît trois fois par an : en octobre, à Noël et en juin. On y trouve des informations d'intérêt général, des nouvelles de l'école, des élèves actuels ou anciens, des travaux d'élèves, des nouvelles des diverses maisons de Saint-André...

La revue est gratuite. Vous pouvez choisir la version papier (sur demande expresse : avisdesparents@st-andre.be) ou la version électronique.

5. Les lettres circulaires

La plupart des circulaires destinées aux parents sont envoyées par mail. Elles ont toujours un objet bien précis : invitation à une réunion, organisation d'une fin de trimestre, etc.

Les circulaires transmises en version papier comportent un talon-réponse qui doit être complété et signé par les parents et ensuite remis au titulaire de classe ou à l'éducateur responsable du niveau.

6. L'envoi de SMS

Un logiciel nous permet de contacter à tout moment les parents disposant d'un GSM.

Un SMS est envoyé :

- quand un élève est absent et que son absence n'a pas été signifiée officiellement.
- (à partir de la 3^e) quand un professeur est absent (en 1^{re} ou en 8^e heure) et qu'une autorisation de



sortie anticipée a été signée par les parents.

7. Les réunions de parents

Des réunions sont organisées régulièrement : les dates sont annoncées dans le calendrier scolaire. Une lettre est alors transmise aux parents pour qu'ils inscrivent un créneau horaire qui les arrange.

Une première réunion générale se tient vers la fin octobre. Une deuxième réunion de contacts individuels est organisée au terme des bilans de décembre. Au mois d'avril, une réunion de parents sur convocation est organisée pour les élèves en difficulté. En fin d'année, les parents sont invités à venir chercher le bulletin de leur enfant.

Des réunions d'information sont programmées en vue de l'entrée en 3^e et en 5^e.

D'autres réunions spécifiques peuvent avoir lieu : réunions de classes à propos d'un sujet bien précis. Ces réunions sont organisées conjointement par le titulaire et les parents délégués de classes.

8. Les rencontres informelles

Des rencontres personnelles de parents avec un professeur, la directrice ou le sous-directeur peuvent avoir lieu soit à l'initiative des parents, soit à l'initiative du professeur ou de la direction. Elles permettent de traiter de problèmes particuliers. Abordés précocement et sereinement, ces problèmes trouvent souvent une solution heureuse. Une entrevue sur rendez-vous évite un déplacement inutile ou une attente fastidieuse.

9. Absences, retards

Les cours du matin débutent à 8h15 et ceux de l'après-midi à 13h30. Les élèves seront devant la classe dès 8h10.

L'élève qui arrive en retard doit se présenter au grand accueil, avant d'entrer en classe, afin d'y faire signer son journal de classe.

En cas d'absence, il convient de prévenir au plus tôt l'école par téléphone.

Cependant, toute absence doit être justifiée par écrit : un mot des parents pour une absence de moins de trois jours ou pour une absence non due à une raison de santé.

Un certificat médical est requis pour une absence en raison de maladie atteignant les trois jours.

Un message SMS sera envoyé aux parents si l'élève n'est pas présent à l'école.

LES ACTIVITES PERI- ET PARA-SCOLAIRES

1. Animation chrétienne

Dans la dynamique de son projet, l'école propose diverses activités d'animation chrétienne aux membres de la Communauté Éducative.

Un groupe d'animation réfléchit à l'animation chrétienne de l'école et propose diverses activités.

Les temps forts de l'année liturgique (Avent, Carême) sont marqués de diverses façons. Des célébrations précèdent les fêtes de Noël ou Pâques ; elles offrent l'occasion de se rassembler.

Des retraites sont systématiquement organisées pour les classes de sixième. Pour les autres niveaux, des retraites ou recollections sont organisées à la demande.

2. Animation culturelle

Tous les élèves ont l'occasion de participer à des activités culturelles (concerts, théâtre, expositions, conférences...) durant les périodes de classe.

Des excursions sont prévues explicitement dans le cadre de certains cours (étude du milieu, sciences, sciences économiques, langues...).

La musique se pratique activement, à l'occasion des Portes Ouvertes ou lors de jours spéciaux. Les musiciens et chanteurs peuvent alors montrer leurs talents.

D'autres activités, des voyages culturels et/ou linguistiques peuvent être proposés pendant ou en dehors des périodes de classe.

3. Animation sportive

De nombreuses activités sportives sont proposées aux élèves : sports collectifs et individuels. Ces activités se déroulent durant la récréation de midi ou le mercredi après-midi, sur inscriptions. Le financement de ces activités sportives est assuré par le fonds des activités parascolaires auquel les parents peuvent participer, s'ils le veulent.

4. Ouverture sur le monde

L'école est ouverte sur le monde. Elle ne manquera pas de sensibiliser les élèves aux réalités vécues à l'extérieur. Il y a place chez nous pour une cellule Oxfam-Amnesty International, une prise de conscience des problèmes du Tiers-Monde et du Quart-Monde, une sensibilisation aux menaces qui pèsent sur l'environnement.

LES ORGANES DE PARTICIPATION

1. Le Conseil de Participation

Institué par le décret « Missions » de Juillet 1997, il réunit, autour de la directrice, six professeurs, six élèves, six parents, des membres du Pouvoir Organisateur. Ce Conseil, à l'origine du projet d'établissement, est chargé de l'évaluer régulièrement.

2. Le Conseil des Élèves de Saint-André Ramegnies-Chin (C.E.S.A.R.)

Il s'agit d'un groupe d'élèves mandatés par leurs pairs qui se réunit régulièrement, sous le regard bienveillant de la direction, pour réfléchir aux problèmes qui se posent aux élèves et envisager des solutions.

Le C.E.S.A.R. ou ses délégués peuvent à tout moment rencontrer la directrice, le sous-directeur, les éducateurs ou les professeurs pour négocier des solutions ou émettre des suggestions.

3. Le Comité de l'Association de Parents

L'Association de Parents de Saint-André Ramegnies-Chin (A.P.S.A.R.), présidée par Monsieur Vandercam, rassemble l'ensemble des parents ; elle est traditionnellement très active à Saint-André. Elle se réunit une fois par mois, en soirée, pour étudier certains problèmes, organiser certaines activités, émettre des suggestions, faire un tour de table des niveaux, émettre des propositions pour l'organisation des jours blancs, etc.

Elle élit un bureau composé d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) trésorier(e).

Tous les parents d'élèves sont cordialement invités à rejoindre cette Association.

4. L'Association des Anciens

Il existe une Association des Anciens qui organise en novembre une réunion de retrouvailles et soutient activement les projets de l'école.

ACCES A L'ECOLE

1. Heures d'ouvertures pour les élèves

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 à 18h15
Mercredi : 7h30 à 13h

2. Horaires des autobus

Les bus des TEC (ligne 2 Tournai-Mouscron) s'arrêtent à l'école.

Les brochures avec les horaires détaillés sont disponibles à la gare de Tournai et sur le site internet des TEC.
www.infotec.be

3. Abonnements scolaires

Toutes les précisions sur les abonnements scolaires peuvent être obtenues au 069/89.16.66 (TEC-info).

4. Accès en voiture, vélo et moto

L'accès à l'école se fait par la rue d'Allain : aux feux de circulation, virez à gauche si vous venez de Tournai, à droite si vous venez de Pecq-Courtrai, continuer tout droit si vous venez de Kain.

La sortie se fait obligatoirement par la rue d'Allain si vous vous dirigez vers Pecq-Courtrai ou vers Kain. Si vous vous dirigez vers Tournai, vous pouvez sortir par la chaussée de Tournai.

Si vous venez par l'autoroute, empruntez la sortie 34 – Tournai-Ouest, direction Pecq-Espierres.

Pour les cyclistes, une piste cyclable est aménagée dans la rue d'Allain et dans notre propriété.

Du côté de la rue d'Allain et de la rue du 22 mai 1794, des passages et des feux pour piétons sécurisent le parcours des élèves.

PARTICIPATION AUX FRAIS

La Fédération Wallonie-Bruxelles (Décret « Missions » et Décret « Saint-Boniface ») nous demande de communiquer aux familles une estimation du montant des frais réclamés pour la nouvelle année scolaire. Les parents reçoivent ce document dans le courant du mois de novembre. Deux fois par an, ils reçoivent aussi un décompte des frais à payer.

1. Frais facturés à chaque élève :

Photocopies : le montant est ajusté en fin d'année en fonction des fournitures effectivement reçues par les élèves ; il oscille entre 40€ et 75€ maximum.



Repas : il existe différentes formules sur réservation préalable aux bornes de l'école ou sur le PC familial.

En service table, les élèves apportent leur repas sans que l'école ne fournisse ni couvert, ni boisson (deux fontaines d'eau potable sont à disposition au Foyer et au restaurant) ou font appel à l'offre de restauration de l'école :

- Baguette garnies au prix de 1.75€ pour le ¼ baguette et de 2.85€ pour la ½ baguette
- Potage, bouteille d'eau 0.50l et desserts variés au prix de 0.50€/pièce
- Sandwichs chauds (Panini) au prix de 3.50€ l'unité
- Salades froides au prix de 3.25€ l'unité

En service repas chaud, l'école fournit un plat chaud (protéines, féculents et légumes) au prix de 4.40€.

En service goûter, collation sur réservation à la borne à 1.25€ pièce.

Les prix mentionnés sont donnés à titre d'information et sous réserve d'indexation.

Tout repas commandé est payé. Si l'élève est absent pour maladie, ce repas lui sera remboursé.

Comment fonctionne le système de réservation ?

Chaque famille reçoit une communication structurée propre à chaque enfant et un numéro de compte dédié uniquement à la restauration ; la famille dont l'enfant désire adhérer au système de restauration scolaire veillera à alimenter à temps le compte bancaire ouvert au nom de l'Institut Saint-André : BE15 7320 3439 4130. La somme versée par vos soins permettra à votre enfant de réserver, au jour le jour, son repas de midi ou son goûter.

À partir d'une borne informatique installée dans l'école (entre 7h45 et 8h15, sous réserve de modification) ou du PC familial (dès 15h10 pour le lendemain, sous réserve de modification), connecté grâce à sa carte d'identité ou son identifiant, l'enfant fait son choix parmi l'offre proposée, à savoir : potage, ¼ sandwich, ½ sandwich, salade, plat chaud, dessert, goûter.

Lors de la validation de la commande, la somme correspondante est prélevée sur le compte.

À midi, l'enfant se reconnecte avec sa carte d'identité ou son identifiant sur le lieu de distribution et après vérification par le personnel, emporte sa commande.

Ce système :

- évite les manipulations d'argent liquide
- permet aux parents de vérifier l'alimentation de leur enfant (un relevé des dépenses est accessible aux parents)
- demande une vigilance des parents quant au solde du compte de leur enfant (un message d'alerte s'affichera sur le GSM parental lorsque le solde sera inférieur à 3€), l'école ne faisant pas crédit

2. Activités culturelles

L'école réclamera les frais liés à la participation aux activités culturelles d'une année (concerts, théâtre, expositions, déplacements...).

Ce prix est variable selon les programmes et oscille entre 20.00 et 70.00€/an. L'école se fait toujours un point d'honneur d'obtenir les prix les plus avantageux pour ces activités.

Certaines activités non prévues à la rentrée peuvent éventuellement s'ajouter. Dans ce cas, le montant est réclamé lors de l'activité.

Certains séjours sont déjà en projet : voyage Rhéto ; voyage en Angleterre ou aux Pays-Bas en 5^e ; voyage à Paris en 4^e ; voyage à Trèves en 3^e ; classes de neige en 2^e ; classes vertes en 1^{re} (voir document « Estimation



3. Congés scolaires pour l'année 2018-2019

Fête de la Communauté française	jeudi 27 septembre 2018
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2018
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 4 mars au vendredi 8 mars 2019
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 15 avril au vendredi 26 avril 2019
Fête du 1 ^{er} mai	mercredi 1 ^{er} mai 2019
Congé de l'Ascension	jeudi 30 mai 2019
Lundi de Pentecôte	lundi 10 juin 2019
Les vacances d'été débutent	le 1 ^{er} juillet 2019

MODALITES D'INSCRIPTION

1. Inscriptions

Durant l'année scolaire, l'école est ouverte chaque jour ouvrable de 8h à 16h30.

Durant les vacances d'été, l'école est ouverte :

du 1^{er} au 6 juillet : chaque jour de 10h à 12h et de 14h à 16h30

du 18 au 31 août : chaque jour de 10h à 12h et de 14h à 16h30

L'école est fermée durant la période du 7 juillet au 17 août inclus.

La demande de rendez-vous pour une inscription peut aussi se faire en téléphonant au 069/590.650.

2. Documents nécessaires à l'inscription en 1^{re}

1. Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
2. Une photocopie de la carte SIS (tant qu'elle existe)
3. Une photocopie du Certificat d'Études de Base (vérifiez bien si celui-ci est signé par l'élève !).
4. L'attestation originale du suivi de langue moderne reçue de l'école primaire
5. Une vignette de la mutuelle

Les élèves qui quittent le système scolaire français doivent s'adresser au chef d'établissement.

3. Documents nécessaires à l'inscription de la 2^e à la 6^e

1. Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
2. Une photocopie de la carte SIS (tant qu'elle existe)
3. Les bulletins originaux de toutes les années secondaires
4. Une vignette de la mutuelle

4. Pour faire valoriser auprès de l'administration belge les études qu'un enfant a accomplies dans le système scolaire français, il convient de nous faire parvenir dès que possible les documents suivants :

1. Un extrait d'acte de naissance original ;
2. Des attestations de scolarité fournies par les établissements fréquentés pendant toutes les études secondaires ;

3. Les bulletins originaux de toutes les années secondaires

4. Enfin une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) doit figurer dans le dossier.

Les frais d'examen du dossier par l'administration belge s'élèvent pour l'instant à 76 euros. Cette somme est à payer en espèces au dépôt du dossier.